

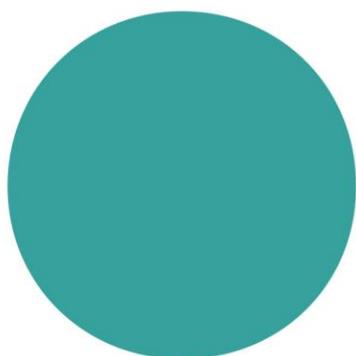


# SCoT Nantes Saint-Nazaire

# Programme d'Action



Version pour arrêt le 27 février 2025 : Pièce 3 (annexe)



## Précision.

Depuis l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des Schéma de Cohérence Territoriale, l'article L 41-19 du Code de l'Urbanisme prévoit que : « *Le schéma de cohérence territoriale peut comprendre un programme d'actions visant à accompagner sa mise en œuvre.*

*Ce programme précise les actions prévues sur le territoire pour mettre en œuvre la stratégie, les orientations et les objectifs du schéma de cohérence territoriale, que ces actions soient portées par la structure en charge de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale, les établissements publics de coopération intercommunale membres de cette structure, ou tout autre acteur public ou privé du territoire concourant à la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale ou associé à son élaboration, en prenant en compte les compétences de chacun.*

*Ce programme peut également identifier les actions prévues relatives aux objectifs nationaux de l'Etat et aux objectifs régionaux, ou les mesures prévues dans les conventions ou contrats qui les concernent, quand ils existent, dès lors que ceux-ci concourent à la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale ».*

**Nouvelle pièce des Annexes, le programme d'actions n'a aucune valeur réglementaire et n'est pas opposable aux tiers. Il est aussi une photographie à un instant « T » de la révision du SCoT.**

**Il est ainsi, une preuve opérationnelle de l'ambition politique, mais peut évoluer dans le temps. Le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire se laisse le choix de modifier, ajouter ou ne pas se saisir des actions du programme en fonction de la conjoncture, de celle de ses partenaires, des temporalités et des opportunités qui s'offrent à lui.**

Les élus participant à la révision du SCoT ont souhaité se saisir de l'opportunité d'intégrer un Programme d'actions du SCoT aux présentes annexes afin de contribuer à la mise en œuvre du SCoT et de décliner opérationnellement les ambitions fixées dans le PAS.

**Volontairement synthétique, ce dernier se décline en deux parties :**

- Actions qui participent de la mise en œuvre du SCoT et au pilotage de la trajectoire
- Actions de coopération, regroupées par politiques publiques, qui répondent aux objectifs du PAS

### Comment lire les fiches action ?

**Sources :** sont citées ici les sources de la proposition d'action

**Objectifs du PAS associés :** sont rappelés ici de manière non exhaustive les principaux objectifs du PAS au service desquels l'action s'inscrit.

**Contenu :** présentation synthétique de l'action

**Exemple de partenariats possibles :** non exhaustif à ce stade

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 04/03/2025

ID : 044-200035335-20250227-205\_03-DE



# Partie 1

## Mise en œuvre et pilotage de la trajectoire

# Mettre en place la gouvernance du pilotage de la trajectoire fixée par le SCoT Nantes Saint-Nazaire

**Sources** : Atelier des élus / Comité syndical

## Objectifs du PAS associés (non exhaustif) :

Ajuster les objectifs de production de logement au plus près des besoins, en veillant au bon fonctionnement de l'armature environnementale du territoire, à la capacité des ressources (notamment en eau potable) et à la lutte contre les inégalités sociales.

Engager la réflexion, sur un foncier mutualisé, pour les décennies post 2030

Encourager et rechercher la mutualisation de l'offre en équipements structurants et/ou d'intérêt supra-communal

Encourager la coopération entre les territoires

S'appuyer sur des observatoires communs pour développer la connaissance et l'expertise de l'ingénierie territoriale devant permettre d'aider à la décision des élus

## Contenu :

Piloter la trajectoire fixée par le SCoT Nantes Saint-Nazaire sur la base de jalons échelonnés à différents pas de temps : annuels, triennaux, 6 ans.

Définir les modalités de mise en place d'une enveloppe foncière mutualisée (projets susceptibles d'être concernés, volume, temporalité) et initier une stratégie foncière à l'échelle du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Statuer sur l'intérêt métropolitain des projets pouvant intégrer l'enveloppe mutualisée

Animer le pilotage à partir d'indicateurs développés par des observatoires (logement social, démographie, ressources, rénovation énergétique, santé globale...).

## Exemple de partenariats possibles :

PMNSN et ses membres

## Partie 2

# Actions de coopération

1. INTENSIFICATION URBAINE ET LOGEMENTS
2. EAU ET ENVIRONNEMENT
3. ÉCONOMIES
4. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ATTÉNUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
5. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET URBANISME FAVORABLE A LA SANTÉ
6. MOBILITÉS
7. INTERTERRITORIALITE ET LITTORAL

# Action 1.1 : Accompagner l'innovation dans le renouvellement urbain et notamment pavillonnaire

**Sources** : Concertation / Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique

**Objectifs du PAS associés (non exhaustif) :**

Intégrer dans la fabrique de la ville, de nouveaux modèles d'aménagement :

- Favorisant de nouveaux modèles de montages financiers
- Favorisant les projets vertueux dans les projets neufs intégrant le coût global des opérations
- En impliquant mieux les futurs usagers, habitants, citoyens et entrepreneurs en les associant

Intensifier et renouveler les secteurs résidentiels en produisant un urbanisme resserré

Accompagner la densification des tissus résidentiels et mixtes par l'identification des capacités foncières

Définir une responsabilité différenciée en matière de densification / renouvellement urbain des espaces résidentiels et mixtes

Porter une attention particulière au choix des secteurs préférentiels de densification en tenant compte des sources de nuisances et de pollution

## Contenu :

Être un catalyseur de la mise en place de nouveaux modèles d'aménagement favorisant une intensification urbaine permettant de répondre aux besoins de production de logement sans consommer d'espaces agricoles naturels et forestiers.

Expérimenter des solutions concernant le stationnement dans les opérations, nécessaire, mais consommateur d'espaces en surfacique ou enchérissant le coût des opérations en ouvrage.

Investir et porter une expérimentation sur le sujet de la fiscalité de l'aménagement

Associer les acteurs de la fabrique de la ville et les habitants pour travailler sur ce modèle et développer la mixité fonctionnelle

**Exemple de partenariats possibles :**

Intercommunalités / Communes / EPF / Promoteurs / Agences d'urbanisme / CAUE

## Action 1.2 : Accompagner l'intensification des quartiers de gare

**Sources** : Concertation / Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique

### Objectifs du PAS associés (non exhaustif) :

Optimiser les mobilités motorisées et favoriser les mobilités alternatives, notamment les transports collectifs, en s'appuyant sur l'intensification urbaine et l'économie de proximité

Faciliter l'usage de toutes les mobilités alternatives à la voiture individuelle et d'encourager la desserte des territoires les moins bien desservis,

Se mobiliser pour que le Service Express Régional Métropolitain<sup>10</sup> devienne « un service de mobilité du quotidien » sur l'ensemble du bassin de vie et de travail du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire

### Contenu :

Venir en support d'ingénierie pour les études de préfiguration et opérationnelles d'intensification et de requalification des quartiers de gare

### Exemple de partenariats possibles :

intercommunalités

## Action 1.3 : Révéler et formuler, à partir des trajectoires de vie des habitants, une intensité urbaine désirable et possible dans nos communes (DÉSIRS D'HABITER)

**Sources** : Concertation / Atelier des élus / Comité syndical / Plan d'action du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

### Objectifs du PAS associés (non exhaustif) :

Accompagnement au changement pour une densité urbaine désirable et possible, enjeu clé de la mise en application du ZAN, en associant les habitants et les aménageurs/architectes, dans le prolongement de la démarche portée par le Pôle métropolitain « Imaginons l'habitat périurbain de demain »

### Contenu :

*Le SCoT porte l'objectif ambitieux d'une trajectoire de sobriété foncière alors que la dynamique démographique du territoire reste importante. Ainsi « accueillir pour vivre bien » nécessite de développer une approche innovante et qualitative de la densité en garantissant un cadre de vie harmonieux pour les nouveaux habitants, et les habitants actuels.*

Avec l'expérimentation « Désirs d'habiter », les élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ont souhaité :

- Mobiliser la recherche-action en sciences sociales, pour mettre en dialogue la parole des habitants, créer du consensus sur la fabrique urbaine et questionner pour mieux comprendre ce qui détermine les trajectoires résidentielles.
- Identifier des recommandations concrètes qui pourront intégrer les documents d'urbanisme et les projets locaux, sur les modes d'habiter et les modes de la fabrique urbaine.

### Exemple de partenariats possibles :

Intercommunalités / Communes

## Action 2.1 : Participer à la définition d'une vision partagée de l'Estuaire de la Loire

**Sources :** Exécutif / SAGE Estuaire de la Loire

### Objectifs du PAS associés (non exhaustif) :

Co-construire une vision commune des enjeux estuariens, en relation étroite avec toutes les parties prenantes concernées

Les SCoT du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Retz et du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, dans un travail partenarial avec tous les acteurs légitimes, affirment vouloir répondre conjointement aux enjeux suivants :

- La co-construction d'une vision commune des enjeux estuariens, en relation étroite avec toutes les parties prenantes concernées
- La gouvernance de l'eau douce comme bien commun à questionner à l'échelle du bassin versant de la Loire et des sous bassins versants locaux
- ...

Favoriser le dialogue avec l'ensemble des collectivités et des acteurs concernés de l'estuaire de la Loire et du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire autour de notre enjeu commun : garantir l'équilibre entre les enjeux environnementaux, la prise en compte du dérèglement climatique et la mobilisation de nos savoir-faire industriels au service de la transition énergétique et écologique.

Être catalyseur du dialogue et de la coopération autour des enjeux prioritaires.

S'inscrire dans une démarche de protection du vivant dans chaque acte d'aménagement en s'appuyant sur le triptyque « éviter réduire compenser ».

### Contenu :

Dans la dynamique de la démarche enclenchée avec les acteurs du territoire (Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire, PETR du Pays de Retz, SYLOA, intercommunalités littorales), définir une vision partagée autour de l'Estuaire de la Loire dans un contexte d'adaptation au changement climatique.

### Exemple de partenariats possibles :

SYLOA, PETR du Pays de Retz, intercommunalités littorales ...

## Action 2.2 : Développer une vision partagée des usages de l'eau

**Sources** : Concertation / Atelier des élus

### Objectifs du PAS associés (non exhaustif) :

Mieux considérer les échelles des bassins versants (notamment du grand bassin versant de la Loire) dans la mesure des impacts des interventions sur les milieux

Développer une culture du risque pour mieux se préparer aux variations des aléas climatiques, en améliorant la connaissance de la vulnérabilité du territoire et en intégrant notamment la saisonnalité dans les aménagements urbains et architecturaux, pour mieux se préserver des événements extrêmes liés au dérèglement climatique (gestion de l'eau et de l'isolation thermique été comme hiver)

Les SCoT du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Retz et du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, dans un travail partenarial avec tous les acteurs légitimes, affirment vouloir répondre conjointement aux enjeux de la gouvernance de l'eau douce comme bien commun à questionner à l'échelle du bassin versant de la Loire et des sous bassins versants locaux

S'accorder sur une gestion qualitative et quantitative amont - aval de la ressource en eau douce, notamment de la Loire (entre usagers de l'eau – en lien avec les études HMUC en cours)

Contribuer à la sécurisation de l'alimentation en eau potable

### Contenu :

Développer une vision partagée des usages de l'eau douce aux échelles du bassin de consommation local et du grand bassin versant de la Loire, et porter une parole commune dans les réflexions liées aux études Hydrologie, Milieux, Usages Climat. (HMUC). Dans la mesure où le territoire se situe à l'extrême aval du bassin versant le territoire est associé également à l'étude HMUC Axe Loire.

### Exemple de partenariats possibles :

SYLOA, Agence de l'Eau Loire Bretagne / EPTB Loire / PETR Pays de Retz

## Action 2.3 : Aménager en considérant la multifonctionnalité des sols

**Sources (non exhaustif) :** Concertation / Atelier des experts locaux / Plan d'action du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

### Objectifs du PAS associés :

Améliorer la connaissance de l'environnement (des sols, du sous-sol, du fonctionnement des puits de carbone, etc.) à travers des études spécifiques, pour limiter l'impact de chaque intervention sur les milieux.

Encourager les pratiques valorisant les services écosystémiques rendus par les sols et les solutions fondées sur la nature (ex : îlots de fraîcheur, couverts végétaux, reméandrage des cours d'eau, etc.).

Préserver, restaurer et augmenter autant que possible les fonctionnalités des sols (trame brune) : traitement des sols pollués, stratégie de renaturation, développement du couvert végétal, etc.

### Contenu :

L'étude lancée par le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire et qui va débuter en 2025 vise à :

- Améliorer la connaissance des sols sur le territoire
- Expérimenter des choix et modalités d'aménagement du territoire, intégrant la multifonctionnalité des sols
- Mettre en œuvre des méthodologies et des approches d'aménagement et d'urbanisation permettant de préserver, restaurer et augmenter autant que possible, les fonctionnalités des sols

### Exemple de partenariats possibles :

EPCI / Agences d'urbanisme

## Action 2.4 : Harmoniser la méthode de caractérisation des zones préférentielles de renaturation

Sources : Expérimentation ZAN

Objectifs du PAS associés (non exhaustif) :

Encourager les opérations de restauration et d'augmentation des fonctionnalités écologiques

Encourager les opérations de restauration et d'augmentation des fonctionnalités écologiques

Identifier les espaces potentiels de renaturation dans les milieux urbains

Contenu :

*Le SCoT Nantes Saint-Nazaire ne localise pas de zones préférentielles de renaturation, mais propose une méthode de priorisation dans la définition de ces dernières, à décliner dans les documents d'urbanisme, en fonction d'un certain nombre de critères.*

Harmoniser les différentes méthodes de caractérisation des zones préférentielles de renaturation existantes (développées localement par les agences d'urbanisme) afin qu'elles soient partagées pour que les acteurs puissent s'en saisir facilement et les identifier dans leurs documents d'urbanisme.

Exemple de partenariats possibles :

EPCI / Agences d'urbanisme

## Action 2.5 : Développer une approche paysagère en cohérence avec la future Charte du PNR de Brière

Sources : PNR de Brière

### Objectifs du PAS associés (non exhaustif) :

Le SCoT se fixe comme objectif de mieux connaître les multifonctionnalités des espaces naturels majeurs du territoire, constitutifs de l'armature environnementale, tels que le marais de Brière.

Afin d'agir positivement sur le bien-être et le cadre de vie des habitants via la promotion d'un urbanisme favorable à la santé, le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire souhaite intégrer la perception, la sensibilité et le vécu de l'environnement des habitants : [...] en préservant et affirmant les identités paysagères (marais, Estuaire de la Loire, bocage, littoral, Lac de Grand-Lieu et vallées) du territoire dans leur diversité.

### Contenu :

*Le PNR de Brière va réviser sa charte pour 2029. Le SCoT devra être compatible avec cette charte. Des échanges réguliers entre le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et le PNR de Brière garantiront que les démarches respectives de révisions s'inscrivent dans la même trajectoire.*

*Le PNR de Brière va notamment porter une étude sur les paysages sur son territoire, qu'il serait intéressant d'élargir ensuite à l'échelle du SCoT Nantes Saint-Nazaire suivant la même méthodologie.*

Poursuivre les échanges réguliers et développer une coopération entre le PNR Brière et le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire pour garantir que leurs documents stratégiques (Charte et SCoT) s'inscrivent dans la même trajectoire et développent des outils ou des actions convergentes.

### Exemple de partenariats possibles :

PNR de Brière

## Action 2.6 : Animer et observer la mobilisation générale pour le couvert végétal

**Sources** : Atelier des élus – Armature environnementale

### Objectifs du PAS associés (non exhaustif) :

Encourager les pratiques valorisant les services écosystémiques rendus par les sols et les solutions fondées sur la nature

Préserver et restaurer autant que possible la qualité agronomique des sols (notamment dans la réutilisation des terres agricoles en friche, etc.)

Encourager les opérations de restauration et d'augmentation des fonctionnalités écologiques, notamment dans l'estuaire de la Loire et la continuité des cours d'eau, replantation des haies bocagères...

Accompagner le développement en milieu urbain, des espaces végétalisés et l'accès à la nature, en prenant en compte leurs usages pour accentuer les cobénéfices sur la santé

Reconnaître le rôle des agriculteurs dans la gestion des paysages (de bocages, de prairies permanentes, de marais)

Favoriser les productions alimentaires respectueuses des sols et de la santé (plus extensifs qu'intensifs, sans intrants, agroécologiques, etc.),

### Contenu :

Dans l'objectif de développer les capacités de séquestration carbone avec les cobénéfices associés :

Mobiliser les acteurs de la fabrique de la ville pour contribuer au développement du couvert végétal et à la restauration (cobénéfices : infiltration des eaux de pluie, îlots de fraîcheur, amélioration du paysage, etc.).

Mobiliser les acteurs agricoles pour développer les pratiques d'agroécologie et d'agroforesterie (cobénéfices : préservation de la quantité et qualité de l'eau, alimentation saine, etc.).

Observer la mise en œuvre du développement du couvert végétal avec des indicateurs de suivi (développement des haies, de l'agroforesterie...).

### Exemple de partenariats possibles :

Agences d'urbanisme, acteurs de la fabrique de la ville, monde agricole (chambre d'agriculture...).

## Action 3.1 Accompagner la mise en œuvre de solutions d'intensification des sites d'activités économiques et enrichir cette intensification de l'approche par l'économie métropolitaine ordinaire

**Sources** : Étude Intensification foncière et d'usages en zone d'activité économique / Concertation

### Objectifs du PAS associés (non exhaustif) :

Intensifier et renouveler les secteurs à vocation économique

Développer les synergies entre les entreprises (zone industrialo-portuaire, industrie aéronautique, etc.) pour favoriser les démarches d'écologie industrielle territoriale

Participer au développement des synergies entre acteurs économiques nécessaires à l'intensification urbaine

Reconnaître les activités de l'Economie Métropolitaine Ordinaire (EMO) et les accompagner vers une transition qualitative et performante

### Contenu :

*Suite à l'expérimentation menée par le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire sur deux sites pour déterminer les conditions de réussite de l'intensification foncière en zone d'activité économique, il est nécessaire de passer à l'échelle et d'engager les démarches pour rendre effective l'intensification. Cela passera particulièrement par un renforcement du dialogue entre les acteurs économiques présents sur les ZAE et les intercommunalités gestionnaires des parcs d'activités.*

*Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a engagé en 2024 une étude sur l'EMO sur son territoire.*

Dans le prolongement de ces deux études :

Accompagner la mise en œuvre de solutions d'intensification des sites d'activité économique en développant et renforçant le dialogue avec les acteurs économiques

Enrichir cette intensification de l'approche par l'économie métropolitaine ordinaire, en déclinant l'étude EMO sur les ZAE, afin de mesurer et de comprendre comment cette EMO influence l'intensification foncière et d'usages des ZAE

Apporter ainsi des éléments d'aide à la décision pour l'intensification des zones et la prise en compte de l'économie métropolitaine ordinaire, jusqu'alors encore trop invisibilisée

**Exemple de partenariats possibles** : CCI, Intercommunalités

## Action 3.2 : Accompagner la structuration de la filière éco-construction en lien avec l'économie circulaire

**Sources** : Atelier des élus / Intercommunalités

### Objectifs du PAS associés (non exhaustif) :

Préserver la ressource en minéraux en anticipant les besoins en matériaux de construction pour la filière du BTP, en veillant à valoriser prioritairement le réemploi de matériaux et dans une optique de consommation raisonnée

Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et le renouvellement des zones résidentielles, par la conception bioclimatique des bâtiments et le recours aux matériaux biosourcés ou recyclés

Accompagner les acteurs économiques au service de notre résilience énergétique engagés dans : L'optimisation, la récupération et mutualisation des ressources (énergies, eau, matières, déchets...) et l'essor de l'écologie industrielle et territoriale

Favoriser le développement de filières locales de matériaux biosourcés, nécessaires à la rénovation thermique du bâti, contribuant à la réduction de l'impact carbone du territoire et à la préservation des ressources

Accompagner le développement du tissu territorial de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'économie circulaire

Renforcer le déploiement de filières créatrices d'emplois localement (agriculture, action sociale, santé, éducation, culture, artisanat et commerce, etc.) et répondant aux enjeux de la décarbonation de l'économie et des logiques de proximité

### Contenu :

*Le futur SCoT met en avant l'objectif de produire des logements comme réponse à la première des dignités. Une part de cette production devra se faire en renouvellement urbain, l'autre en construction neuve. Dans les deux cas, la production de logements possède un coût écologique important. Des acteurs développent déjà des solutions d'écoconstruction.*

Donner une visibilité à la filière de l'écoconstruction (acteurs, ressources, procédés, savoir-faire, réalisations, cadre juridique...).

Fixer une ambition et un cadre commun et passer à l'échelle du territoire du Pôle métropolitain en favorisant la structuration de la filière à l'échelle pertinente (dialogue et mise en réseau, accompagnement et conseils, appui au déploiement des pratiques...).

**Exemple de partenariats possibles** : Acteurs locaux et régionaux privés de la construction, éco-organismes, Intercommunalités, etc.

## Action 3.3 : Caractériser les nappes de stationnement du territoire, au service d'une stratégie commune

**Sources** : Étude Intensification foncière et d'usages en zone d'activité économique / Atelier des élus

### Objectifs du PAS associés (non exhaustif) :

Optimiser et densifier les tissus urbains existants en prenant en compte leur identité urbaine et architecturale

Identifier les espaces potentiels de renaturation dans les milieux urbains : les friches et sols sans usages, sous utilisés ou pollués, parkings, etc.

Limiter la place de la voiture dans l'espace public afin de multiplier les capacités d'intensification en gagnant en sécurisation

Accompagner la densification des tissus résidentiels et mixtes par l'identification des capacités foncières de chaque intercommunalité, en s'organisant à l'échelle du Pôle métropolitain pour mutualiser des leviers d'actions prioritaires

S'appuyer sur des observatoires communs pour développer la connaissance et l'expertise de l'ingénierie territoriale devant permettre d'aider à la décision des élus.

### Contenu :

*Dans un contexte de Zéro Artificialisation Nette, de renouvellement urbain et d'intensification urbaine, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, les parkings et particulièrement les grandes nappes de stationnement des espaces d'activités économiques ou des zones commerciales deviennent l'objet de toutes les convoitises : Produire du logement ? Renaturer et lutter contre les îlots de chaleur ? Maintenir un usage de stationnement, mais y apporter une production énergétique en photovoltaïque ? Autant d'enjeux qui nécessitent une caractérisation de ces espaces.*

Caractériser les nappes de stationnement du territoire au service d'une stratégie commune : partager des propositions sur leur devenir et leurs usages en considérant comment ces espaces pourront générer des cobénéfices pour les habitants (logements, îlots de fraîcheur, production énergétique, etc.).

### Exemple de partenariats possibles :

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 04/03/2025

ID : 044-200035335-20250227-205\_03-DE



Agences d'urbanisme, Intercommunalités, acteurs privés et propriétaires (acteurs du commerce...)

## Action 3.4 : Asseoir un dialogue étroit et pérenne avec le Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire

**Sources** : Exécutif / Atelier des élus / Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire (GPM NSN)

**Objectifs du PAS associés (non exhaustif) :**

Favoriser le dialogue avec l'ensemble des collectivités et des acteurs concernés de l'estuaire de la Loire et du GPM NSN autour de notre enjeu commun : garantir l'équilibre entre les enjeux environnementaux, la prise en compte du dérèglement climatique et la mobilisation de nos savoir-faire industriels au service de la transition énergétique et écologique.

Soutenir le GPM NSN dans ses mutations économiques, notamment vers les énergies renouvelables et marines, avec le projet EOLE, ainsi que le déploiement de la filière hydrogène.

Développer les synergies entre les entreprises (zone industrialo-portuaire, industrie aéronautique, etc.) pour favoriser les démarches d'écologie industrielle territoriale.

**Contenu :**

*Le GPM NSN assure l'interface entre terre et mer, au service du territoire. S'y localisent les grands donneurs d'ordre qui irriguent l'économie du territoire. Les sites du GPM NSN concentrent des enjeux très forts en matière d'implantation d'entreprises, de logistique, de besoin en logements qui en découlent, mais également de transition énergétique et écologique du territoire, en lien avec l'Estuaire.*

Structurer un dialogue étroit avec le GPM NSN

Se rapprocher des autres bassins industriels et portuaires (démarche projetée par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire sur l'estuaire de la Loire avec le Pays de Retz et d'autres estuaires français et européens) pour partager les enjeux estuariens, entre environnement et développement économique.

**Exemple de partenariats possibles :**

GPM NSN / Intercommunalités / Acteurs industriels...

## Action 3.5 : Accompagner des solutions pour la pérennisation du tissu agricole en lien avec les enjeux agricoles du territoire en matière de transmission et d'habitat

Sources : Atelier des élus / Plan d'action du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

### Objectifs du PAS associés (non exhaustif) :

Animer une stratégie coordonnée autour des enjeux de sécurisation des transmissions d'exploitations agricoles

Engager le dialogue vers la construction d'une stratégie agricole partagée avec les partenaires compétents (Chambre d'agriculture, Département...)

Reconnaître le rôle des agriculteurs dans la gestion des paysages, qui participent à leur bonne tenue et à la qualité de la vie dans les secteurs ruraux

### Contenu :

*Le territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, avec 80% d'espaces agricoles naturels et forestiers, comporte une activité agricole importante, structurant et entretenant les paysages de l'Estuaire et du bocage. Les exploitations agricoles nécessaires à ce maintien subissent la pression urbaine de ce territoire dynamique démographiquement et leur transmission est de plus en plus complexe.*

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire porte une mission expérimentale visant à :

Définir et tester les conditions de réussite de la transmission agricole au travers d'expérimentations sur plusieurs fermes à enjeux et en s'appuyant notamment sur l'outil de mise en réserve: cet outil peut permettre de conduire une réflexion de qualité et partenariale, pour une transmission pérenne et le maintien d'un tissu agricole répondant aux enjeux du territoire (économiques, sociaux, environnementaux) et aux attentes sociétales pour une agriculture locale, de qualité et à taille humaine et préservant la biodiversité et les paysages.

Mettre en place un accompagnement méthodologique des fermes tests portant sur : l'activation de la mise en réserve foncière, la coordination des acteurs locaux du foncier agricole (dont les collectivités locales) et l'accompagnement à la restructuration des fermes en plusieurs ateliers de production.

Intégrer dans les réflexions et expérimentations, la question de l'habitat agricole

### Exemple de partenariats possibles :

L'expérimentation est menée avec CAP44 à partir de 3 fermes (1 sur l'agglomération nantaise, 1 sur la métropole nantaise et 1 sur le territoire d'Erdre et Gesvres) : fermes d'élevage, ou maraîchères.

## Action 4.1 Développer et encadrer la production d'énergies renouvelables et de récupération (ENRR)

**Sources** : Groupe Energie du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (Document Socle Transition Energétique)

### Objectifs du PAS associés (non exhaustif) :

Développer la production d'énergies renouvelables : énergie éolienne (marine et terrestre), énergie solaire, bois-énergie, méthanisation, géothermie et aérothermie, tout en veillant à ne pas détériorer la qualité des paysages ou impacter la production agricole, ainsi qu'en encadrant l'agrivoltaïsme afin de prendre en compte les impacts sociétaux de l'implantation d'Énergies renouvelables (ENR) sur le territoire

Garantir une gouvernance qui permette de concerter les projets de développement d'énergies renouvelables à la bonne échelle

### Contenu :

*Troisième volet de la stratégie vers la neutralité carbone, après les actions de sobriété et d'efficacité énergétique, le développement des ENR et de récupération doit se poursuivre sur le territoire. Pour ce faire, il est proposé de :*

Accompagner la mise en place d'une charte de l'agrivoltaïsme en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (agriculteurs, énergéticiens, collectivités, etc.) et proposer notamment une grille d'analyse des projets agrivoltaïques contribuant à limiter leur impact agronomique, écologique et paysager.

Pour le développement de l'éolien, il sera nécessaire que les collectivités ensemble :

Engagent une concertation, en associant notamment météo France, pour identifier les potentiels les plus pertinents parmi les zones sous contrainte radar et les possibilités de compensation

Identifient les modalités d'études ou de démarche groupée de compensation radar

Spécifiquement pour la méthanisation, les collectivités, ensemble, pourront :

S'inscrire dans le cadre de la coordination Coopmétha pour le développement de la méthanisation en Loire-Atlantique qui vise à valoriser les gisements locaux et à favoriser l'émergence de projets privilégiant l'implication des acteurs locaux (dialogue et transparence, association des territoires voisins, sensibilisation et formation).

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 04/03/2025

ID : 044-200035335-20250227-205\_03-DE



**Exemple de partenariats possibles :** Territoire d'Énergie 44, Intercommunalités, Météo France...

## Action 4.2 Suivre et évaluer le rythme de rénovation énergétique des logements

**Sources** : Groupe Energie du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (Document Socle Transition Énergétique) / Atelier des élus

### Objectifs du PAS associés (non exhaustif) :

Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et le renouvellement des zones résidentielles, par la conception bioclimatique des bâtiments et le recours aux matériaux biosourcés ou recyclés, participant à améliorer la santé des habitants (qualité de l'air intérieur, etc.).

Favoriser le développement de filières locales de matériaux biosourcés, nécessaires à la rénovation thermique du bâti, contribuant à la réduction de l'impact carbone du territoire et à la préservation des ressources.

S'appuyer sur des observatoires communs pour développer la connaissance et l'expertise de l'ingénierie territoriale devant permettre d'aider à la décision des élus

### Contenu :

*Afin de s'inscrire dans la stratégie nationale bas carbone, le SCoT fixe un objectif ambitieux en matière de rénovation des logements. Avec 141 000 logements sur le pôle métropolitain ayant un Diagnostic de Performance Énergétique inférieur à D, le rythme de rénovation se doit d'être ambitieux et doit donc être suivi.*

Suivre et évaluer le rythme de rénovation énergétique des logements

Pour ce faire, mettre en œuvre un observatoire à l'échelle du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire

### Exemple de partenariats possibles :

Agences d'urbanisme, acteurs de la fabrique de la ville, Territoire d'Énergie 44, EPCI

## Action 4.3 Définir et accompagner la mise en place d'une coopérative carbone

**Sources** : Atelier des élus / Concertation

### Objectifs du PAS associés (non exhaustif) :

Encourager les pratiques valorisant les services écosystémiques rendus par les sols et les solutions fondées sur la nature (ex : îlots de fraîcheur, couverts végétaux, reméandrage des cours d'eau, etc.)

Préserver, restaurer et augmenter autant que possible les fonctionnalités des sols (trame brune) : traitement des sols pollués, stratégie de renaturation, développement du couvert végétal, etc.

Encourager les opérations de restauration et d'augmentation des fonctionnalités écologiques, notamment dans l'estuaire de la Loire et la continuité des cours d'eau, replantation des haies bocagères, rétablissement de la qualité des cours d'eau, restauration des ripisylves, développement d'une trame noire, etc.

Accompagner l'adaptation du modèle agricole face aux aléas climatiques : diversification des cultures, respect des sols, captage carbone, augmentation des linéaires de haies, développement de l'agroforesterie, économie de la ressource en eau (tel que prévu dans les études « Hydrologie, Milieux, Usages et Climat » réalisées par les structures porteuses de SAGE), etc.

Reconnaître le rôle des agriculteurs dans la gestion des paysages (de bocages, de prairies permanentes, de marais)

### Contenu :

*La stratégie d'augmentation des capacités environnementales du territoire se base sur une approche carbone qui vise tout d'abord à préserver les puits de carbone existants, mais également à développer les capacités de séquestration. Celles-ci se basent notamment sur les espaces agricoles naturels et forestiers et sur les pratiques et usages agricoles.*

Afin d'encourager et soutenir l'adaptation des pratiques agricoles dans l'objectif de séquestrer du carbone, générateur de nombreux cobénéfices (infiltrations des eaux, alimentation saine...), accompagner (animation, ingénierie...) la définition et la création d'une coopérative carbone sur le territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, pour financer par exemple des paiements pour services environnementaux.

### Exemple de partenariats possibles :

Acteurs agricoles, entreprises, Intercommunalités, partenaires financiers...

## Action 5.1 Partager une connaissance et une vision communes de la culture du risque inondation / submersion

**Sources** : Atelier des élus / Concertation

### Objectifs du PAS associés (non exhaustif) :

Développer une culture du risque pour mieux se préparer aux variations des aléas climatiques, en améliorant la connaissance de la vulnérabilité du territoire.

Limiter la vulnérabilité des personnes et des biens, aux aléas.

Les SCoT du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Retz et du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, dans un travail partenarial avec tous les acteurs légitimes concernés, affirment vouloir répondre conjointement –à l'enjeu de prévention des risques (inondations, submersion, pollutions, etc.).

Se coordonner pour une gestion intégrée du risque lié à l'eau (inondation, trait de côte, submersion...) à travers les plans et programmes pilotés par les territoires (lien entre les services en charge de la gestion des eaux et des milieux aquatiques et de la gestion des inondations (GEMAPI), le Programme d'action et de prévention des inondations (PAPI), le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), Plans d'action, etc.).

Être catalyseur du dialogue et de la coopération autour des enjeux prioritaires (tension du marché du logement, notamment social, foncier, pression sur la ressource en eau, agriculture et transmissions, enjeux estuariens, etc.).

### Contenu :

*Le dérèglement climatique va accroître l'exposition des populations et des biens à des aléas. Le territoire du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire et ses Intercommunalités, par sa situation estuarienne et la présence notable de l'eau sur le territoire, partagent la particularité d'être soumis aux aléas inondation et submersion.*

Des études sont en cours concernant la caractérisation de ces aléas dans un contexte de dérèglement climatique. Les objectifs sont de :

Partager les résultats des études de caractérisation (pédagogie)

Développer une vision partagée de la culture du risque inondation/ submersion, ainsi qu'une stratégie d'adaptation commune.

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 04/03/2025

ID : 044-200035335-20250227-205\_03-DE



## Exemple de partenariats possibles :

EPTB Loire / Agence de l'eau Loire Bretagne / Structures porteuses de SAGE / EPCI

## Action 5.2 Mettre en place une plateforme d'intensification des solutions d'adaptation au changement climatique (PINSON)

**Sources** : Feuille de route du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire

**Objectifs du PAS associés (non exhaustif) :**

Le SCoT se fixe comme objectif de s'inscrire dans la stratégie nationale Bas-carbone – zéro émission nette en 2050. Ceci pour participer à construire un territoire et une économie plus résilientes, capables de résister aux aléas énergétiques ...

Valoriser l'expertise d'usage à travers le démonstrateur du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Être catalyseur du dialogue et de la coopération autour des enjeux prioritaires (tension du marché du logement notamment social, foncier, pression sur la ressource en eau, agriculture et transmissions, enjeux estuariens, etc.)

Appuyer les initiatives des acteurs locaux en faveur de la création de lieux de vie collectifs, de structures en faveur de la cohésion sociale, d'organismes contribuant à la réinsertion sociale et professionnelle, etc.

**Contenu :**

L'objectif est d'être un « laboratoire du climat au service des EPCI », à une échelle d'action pertinente. Il s'agit de rendre concrète, rassurante et compréhensible l'adaptation au changement climatique pour motiver et donner du sens à l'action tout en rationalisant les interventions publiques en capitalisant et valorisant les initiatives qui fonctionnent, notamment citoyennes

L'action se décline par le développement d'un outil de connaissance, communication et soutien à l'action, partagé et évolutif assurant notamment :

La consolidation et la diffusion de la connaissance sur les écosystèmes et la schématisation pédagogique de leur fonctionnement, indépendamment des périmètres institutionnels

L'observation des actions locales dans le temps : de leur conception, à leur mise en œuvre à l'évaluation de leurs impacts

L'élaboration de méthodologies dynamiques basées sur l'observation en temps réel des actions

**Exemple de partenariats possibles :**

Agences d'urbanisme / EPCI / aménageurs / réseaux d'entreprises / universités et centres de recherche / associations / ADEME, collectifs citoyens

## Action 5.3 : Encourager l'atténuation et l'adaptation collective au changement climatique dans les pratiques agricoles (Projet COP-TERR)

**Sources** : Chambre d'agriculture des Pays de la Loire

### Objectifs du PAS associés (non exhaustif) :

Accompagner l'adaptation du modèle agricole face aux aléas climatiques : diversification des cultures, respect des sols, captage carbone, augmentation des linéaires de haies, développement de l'agroforesterie, économie de la ressource en eau (tel que prévu dans les études « Hydrologie, Milieux, Usages et Climat » réalisées par les structures porteuses de SAGE), etc.

Engager le dialogue vers la construction d'une stratégie agricole partagée avec les partenaires compétents (Chambre d'agriculture, Département, Région et associations)

### Contenu :

*L'agriculture doit faire face à de nombreux défis et notamment l'adaptation au dérèglement climatique (changement des pratiques culturales, gestion de l'eau...) tout en contribuant à maintenir la souveraineté alimentaire.*

*Dans ce cadre, la Chambre d'Agriculture Pays de la Loire va mener une étude soutenue par le Compte d'Affectation Spéciale Développement Agricole et Rurale (CASDAR) qui vise à anticiper les défis agricoles liés au changement climatique et encourager l'atténuation et l'adaptation collectives. Consciente des réflexions abordées sur ce sujet dans le SCoT, elle souhaite pour cela impliquer et travailler à l'échelle du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire, et mobiliser les cinq EPCI avec lesquels des partenariats et actions sont en cours pour leur faire bénéficier des résultats de l'étude. L'objectif est de :*

Élaborer avec les acteurs locaux des scénarios agricoles adaptés répondants aux enjeux climatiques et intégrant notamment les questions de l'eau, des sols, des paysages, de la biodiversité et de l'alimentation ;

Mettre en place une méthodologie répliquable, de construction des scénarios à partir des données terrain, d'expérimentation des scénarios, puis de déploiement

### Exemple de partenariats possibles :

Chambre d'Agriculture Pays de la Loire, Pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire, EPCI...

## Action 5.4 Appuyer des études d'urbanisme favorable à la santé dans les projets d'urbanisme ou d'aménagement

**Sources** : Concertation / Comité syndical / Plan d'actions du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire

### Objectifs du PAS associés (non exhaustif) :

Le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, en s'appuyant sur l'approche «une seule santé », se fixe comme objectif de placer le bien-être (mental et physique) des habitants dans chaque acte d'aménagement du territoire.

Valoriser les espaces publics qui favorisent la convivialité et le lien social : parcs et jardins urbains, jardins et potagers collectifs, accès aux espaces de nature environnants.

Agir positivement sur le bien-être et le cadre de vie des habitants via la promotion d'un urbanisme favorable à la santé.

### Contenu :

*Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire prévoit une expérimentation visant à révéler par anticipation et sur des projets concrets portés par des collectivités, la mise en œuvre du SCoT, suivant une approche de santé globale.*

Il s'agira notamment de :

Susciter et accompagner au stade des premières études, des projets d'aménagement urbain opérationnel intégrant une approche d'urbanisme favorable à la santé.

Engager des échanges de pratiques entre projets et capitaliser les retours d'expériences.

L'urbanisme favorable à la santé pouvant s'appliquer à tout projet d'urbanisme ou d'aménagement, il y a lieu d'ouvrir largement l'expérimentation, à une diversité de projets et à une diversité d'échelles. Cette diversité de projets alimentera les échanges de pratiques entre les projets soutenus et enrichira les enseignements issus de ces échanges et de leur capitalisation.

### Exemple de partenariats possibles :

Agence Régional de Santé / Intercomunalités / Acteurs de la fabrique de la ville / acteurs de la santé

# Action 5.5 Investiguer le sujet du vieillissement de la population sur le territoire en relation avec l'aménagement

**Sources :** Concertation / Comité syndical / Experts locaux

## Objectifs du PAS associés (non exhaustif) :

La trajectoire de qualité de vie, d'habitabilité et de vitalité du territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a pour condition impérative l'équité sociale et environnementale. Celle-ci implique pour tous l'égalité d'accès pérenne, aux ressources naturelles vitales et aménités urbaines, particulièrement pour les populations vulnérables (familles monoparentales, jeunes, personnes âgées vivant seules, en situation de précarités, etc.), les plus exposées aux risques environnementaux (risques naturels, pollutions, mauvaise alimentation, sédentarité, etc.) et technologiques, aux maladies chroniques et problématiques de santé mentale.

Réduire les déplacements motorisés subis en lien avec l'armature territoriale en facilitant l'implantation de services (santé, action sociale, culture, éducation, économie sociale et solidaire, etc.) au plus proche des habitants.

Accélérer à l'échelle de chaque intercommunalité, la production de, et faciliter l'accès au logement social et abordable, en favorisant l'inclusion des personnes les plus vulnérables.

## Contenu :

*De la même manière qu'à l'échelle nationale, la démographie du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire vieillit. Le SCoT intègre et pose des orientations spécifiques afin de mieux prendre en compte la notion de « personnes vulnérables » (personnes fragiles, ayant une sensibilité augmentée, etc.).*

*Suite au comité syndical du 15 février 2024, le directeur de l'ARS Pays de la Loire a alerté sur le sujet du vieillissement et du rôle de l'aménagement du territoire comme vecteur de pleine santé.*

Investiguer ce vaste sujet sur des enjeux spécifiques liés à l'aménagement tels que le logement, les mobilités ou encore, les interactions sociales avec les personnes âgées dans un contexte d'adaptation au dérèglement climatique et avec une attention particulière aux vulnérabilités de ces publics.

## Exemple de partenariats possibles :

EPCI / ARS / Acteurs de la fabrique de la ville / acteurs de la santé

## Action 6.1 Organiser un système de mobilité décarbonée autour du Service Express Régional Métropolitain (SERM)

**Sources** : Concertation / Étude de faisabilité Covoiturage à Haut Niveau de Services / Atelier des élus

### Objectifs du PAS associés (non exhaustif) :

Développer, dans un maillage « de l'étoile à la toile », les mobilités pour tous sur l'ensemble du territoire ainsi interconnecté, notamment en renforçant le rôle des Pôles d'échange multimodaux (PEM)

Se mobiliser pour que le SERM devienne « un service de mobilité du quotidien » sur l'ensemble du bassin de vie et de travail du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire

Simplifier le recours aux transports en commun en proposant une gamme tarifaire cohérente, voire intégrée

Développer le Transport à la demande (TAD) partout, afin de pallier l'absence de transport en commun sur les territoires concernés ;

### Contenu :

*Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ne dispose pas de compétences en matière de mobilité. L'objectif est d'assurer le dialogue et les coopérations entre les différentes Autorités Organisatrices de Mobilités sur le territoire pour faciliter la mise en place des mobilités décarbonées, en s'appuyant sur le SERM, tel que le préconise le SCoT, afin de réduire la dépendance à l'autosolisme.*

Cela passera notamment par :

Développer les coopérations et renforcer le dialogue entre la Région, le Département, les Intercommunalités, afin d'assurer la complémentarité des offres de mobilité

Poursuivre l'amélioration de l'interopérabilité des réseaux et les réflexions inter-bassins de mobilité avec la Région dans le cadre des Contrats Opérationnels de Mobilité

Porter la mise en place d'une tarification harmonisée des transports en commun tendant vers une billettique unifiée (offre ferroviaire, réseau Aléop, réseaux urbains) à l'échelle de la Région Pays de la Loire en lien avec les réflexions de la Région

Étudier l'opportunité d'intégrer certains projets d'infrastructures de mobilités répondant aux critères précités à l'enveloppe foncière mutualisée à l'échelle du Pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire

**Exemple de partenariats possibles** : Région, Département, Intercommunalités, entreprises

## Action 6.2 Organiser un système de mobilité décarbonée autour du SERM : action d'expérimentation

**Sources** : Concertation / Étude de faisabilité Covoiturage Haut Niveau de Services / Atelier des élus

### Objectifs du PAS associés (non exhaustif) :

Développer, dans un maillage « de l'étoile à la toile », les mobilités pour tous sur l'ensemble du territoire ainsi interconnecté, notamment en renforçant le rôle des PEM

Se mobiliser pour que le SERM devienne « un service de mobilité du quotidien » sur l'ensemble du bassin de vie et de travail du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire

Développer un maillage structurant de voies cyclables interurbaines sécurisées et rapides, de rabattement et d'interconnexion entre les polarités

Développer le TAD partout, afin de pallier l'absence de transport en commun sur les territoires concernés ;

### Contenu :

*Sans pour autant disposer de la compétence mobilité, le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire peut mener des actions d'expérimentation sur le sujet des mobilités à une échelle de coopération. C'est ce qui a été fait avec l'étude Covoiturage à Haut Niveau de Services: Dans le cadre des objectifs fixés par le SCoT, il serait ainsi possible de :*

Développer des expérimentations, en lien avec le Département et l'État, sur l'utilisation des bandes d'arrêt d'urgence, la création de voies complémentaires, la réservation d'une voie au covoiturage et/ou à la circulation des transports collectifs dans l'objectif d'améliorer la performance des lignes régulières interurbaines

Engager un travail avec les entreprises, universités et grands équipements du territoire sur les temps / rythmes de vie (décalage des horaires, services, etc.) dans le but d'optimiser les usages des infrastructures de transport (notamment limiter la demande de mobilité aux heures de pointe)

Contribuer à articuler et assurer le maillage des voies cyclables entre les différentes Intercommunalités du territoire (signalétique, stations pause, etc.)

Mener des études complémentaires de lignes de covoiturage à haut niveau de services

**Exemple de partenariats possibles** : Région, Département, Intercommunalités, entreprises, partenaires vélos...

## Action 7.1 Développer un cadre de coopération et d'intervention avec les territoires voisins notamment sur les enjeux littoraux

**Sources** : Atelier des élus / SCoTs voisins / Concertation

**Objectifs du PAS associés (non exhaustif) :**

Le SCoT Nantes Saint-Nazaire souhaite appréhender les enjeux supra-territoriaux en renforçant le dialogue avec les SCoT voisins. C'est notamment le cas des enjeux littoraux, avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Retz et CAP Atlantique

Prendre sa place dans le dialogue interterritorial avec les autres partenaires publics locaux (inter-SCoT, Département, Région, État)

Anticiper le recul du trait de côte par l'organisation du repli stratégique (direct et indirect). Le cas échéant, prévoir la recomposition spatiale (délocalisation, relocalisation) de l'habitat et des activités concernées par le repli stratégique à une échelle qui soit adaptée, engendrant un nécessaire dialogue avec les territoires voisins.

**Contenu :**

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, fort de sa culture éprouvée de la coopération, entend être un lieu de dialogue et d'expérimentation à des échelles souples. Certains enjeux s'abordent à des échelles interterritoriales. C'est notamment le cas des enjeux littoraux qui s'appréhendent à des échelles partagées le long du trait de côte. Par ailleurs, les structures porteuses de SCoT ont déjà pu initier des démarches dites InterSCoT, sur des sujets tels que la conférence de gouvernance ZAN ou encore à l'échelle départementale. Ainsi, il serait possible de :

En lien avec les actions 5.1 et 5.2, inciter et accompagner des démarches stratégiques territoriales visant à une prise en compte adéquate des risques littoraux et du changement climatique dans l'aménagement du territoire

Poursuivre/ soutenir la démarche Stratégie Littorale de Gestion Intégrée du Trait de Côte menée par les intercommunalités avec les communes et les acteurs associés,

Travailler à la solidarité/ coopération entre les territoires littoraux et non littoraux en démarche inter-SCoT sur les enjeux de gestion et capacité d'accueil des territoires littoraux

Proposer des outils opérationnels et stratégiques telles que la démarche de Projet partenarial d'Aménagement sur la façade littorale incluant les territoires rétro-littoraux impliquant les acteurs publics et privés

**Exemple de partenariats possibles** : SCoT voisins et Intercommunalités voisines, nord et sud Loire, Institut de géographie et d'aménagement régional (IGARUN)